MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE SAVOIE. HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 90f
(7) 862 20 30
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

3 Septembre 1984 N° de série continue 286 Bulletin n° 18

DANS TOUS LES CAS, ATTENTION AUX DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE.
La plupart des produits sont interdits 15 jours ou 21 jours avant récolte. Vérifier sur les emballages avant utilisation.

ARBRES FRUITIERS

POMMIER - POIRIER

Carpocapse

- Région de Groisy (Hte-Savoie) et au-dessus de 500 m : Absence de second vol
Inutile d'intervenir.
- Dans les autres zones fruitières : Maintenir la protection jusqu'au 10 Septembre

Tordeuse Orientale - Dans les vergers proches de pêchers récoltés où des attaques de tordeuses ont eu lieu, une protection insecticide efficace contre tordeuses et carpocapse est nécessaire jusqu'à mi-septembre.

Pou de San José (toutes espèces fruitières) - Le traitement conseillé dans notre dernier Bulletin sera renouvelé prochainement : les larves sont actuellement en pleine activité.

Maladies de conservation - Ces maladies toujours présentes font des dégâts variables qui dépendent surtout du climat le mois précédant la récolte.

Selon les problèmes que vous avez connu par le passé, vous pouvez lutter soit par trempage des caisses de fruits après récolte, soit grâce à deux applications fongicides avant récolte :

- contre Gloesporium et trichoseptoria

  bénomyl à 30 g/hl
  carbendazime à 30 g/hl } à n'utiliser qu'une fois
  thiophanate-méthyl à 70 g/hl
  captafol à 100 g/hl
  captane à 75 g/hl
  tolylfluanide à 75 g/hl : délai 7 jours avant récolte

- contre mildiou (phytophthora) : captafol, captane, tolylfluanide

  Contre cette maladie, c'est essentiellement la base des arbres qu'il convient de traiter ; il faut par ailleurs éviter de récolter les fruits souillés de terre trop près du sol, et de laisser trop longtemps les caisses de récolte sur le sol.

P500

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

V I G N E
=========

TORDEUSES DE LA GRAPPE : 3e VOL TRES LOCALISE

Un 3ème vol d'Eudémis se déroule actuellement dans la seule région de TAIN L'HERMITAGE et des pontes sont déposées depuis le 29-30 Août.

Une intervention préventive, avant l'éclosion des oeufs, est donc conseillée en Moyenne Vallée du Rhône (TAIN, CORNAS) dès réception du Bulletin (voir liste des produits dans notre Bulletin n° 14 du 13 Juillet).

Si vous tardez un peu à traiter, choisissez alors un produit de type préventif-curatif.

POURRITURE GRISE : LE DERNIER TRAITEMENT, 3 SEMAINES AVANT VENDANGES, NE SERA PAS SYSTEMATIQUE.

- Dans les zones les plus précoces (Drôme, Ardèche) : le dernier traitement devrait s'effectuer cette semaine ou la semaine suivante, mais les risques sont actuellement assez faibles dans ces zones et un traitement systématique ne s'impose pas.

  Ne traiter que les vignes déjà attaquées par la pourriture, ou ayant subi des dégâts de Tordeuses ou de grêle.

- Dans les zones plus tardives : le dernier traitement devrait avoir lieu dans les prochaines semaines, en fonction des dates de vendanges prévues.

  Ne traiter que dans les situations "à risque" ou si des pluies importantes venaient à provoquer une extension de la maladie.

Dans les 2 cas, les imides cycliques (Rovral, Ronilan, Kidan, Sumisclex) seront utilisés préférentiellement, les produits à base de folpel pouvant freiner les fermentations s'ils sont employés tardivement.

MILDIOU

Effectuer le traitement de couverture au cuivre, s'il n'a pas encore été réalisé ou s'il a été lessivé par les pluies d'orage du 24 Août dernier.

BLACK-ROT

Très peu d'attaques sur feuilles, comme sur grappes, actuellement.

Maintenir la surveillance dans les vignes atteintes par la maladie.